Image not found or type unknown

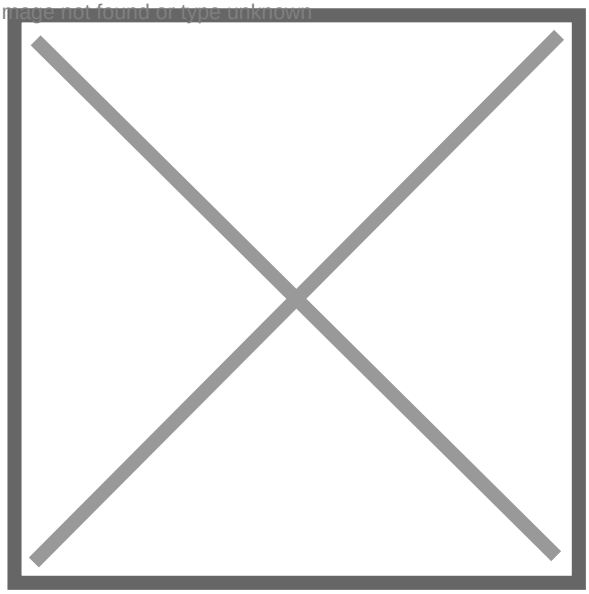

Assurance xxxxxx auto arnaque et abus de faiblesse

Par **Chantal86**, le **10/10/2016** à **18:05**

Bonjour,

Cette histoire pourrait être la vôtre

Asurée à la xxxxxx depuis 15 ans, je me suis fait volée mon véhicule dans la nuit du 23/01/2016.
Après avoir effectué toutes les démarches nécessaires (Dépôt de plainte, déclaration auprès de l’assurance, remise des clés etc..)
la xxxxxx ne m’a plus donné de contact!

J’ai appelé avec mon fils maintes et maintes fois les services concernés sans obtenir une seule réponse concrète de leur part.
Mme xxxxxx au service Sinistres xxxxxx, personne qui n'existe apparemment pas?!
puis nous avons finalement avec insistance, réussi à parler à Mr xxxxxx gestionnaire au service Sinistres.
«Votre dossier est en cours de traitement» me répétait on à chacun de mes appels.
Mr xxxxxx état incapable de nous dire où en était le traitement du dossier, il me répondait sans cesse «nous reviendrons vers vous»

Je tiens également à signaler que malgré l'absence de réponses sur le suivi de mon dossier, la xxxxxx a su me contacter pour me demander de restituer le véhicule de prêt mis à ma disposition un mois.
Je suis mère de famille, vivant à la campagne sans commodités à proximité de mon domicile.
Une situation que mon interlocuteur n'a pas voulu prendre en considération.

J'ai finalement envoyé une mise en demeure lettre recommandée avec AR aux services sinistres et réclamations de la xxxxxx, comme on me l'avait conseillé, demandant le versement de l'indemnisation dù au vol de mon véhicule qui n'a pas été retrouvé après 30 jours comme le stipulait mon contrat.

J'ai reçu en retour deux mois après mon courrier initial, un courrier de Mr xxxxxx, responsable du service sinistres xxxxxx apparemment.

Il m'indiquant que les clés de mon véhicule étaient en cours d'analyse auprès du constructeur en Allemagne, que les opérations n'étaient pas achevées à ce jour et que l'expert n'a de ce fait pas rendu ses conclusions.

J'ai envoyé les clés de mon véhicule à la xxxxxx il y a quasiment 8 mois!
Que fait la xxxxxx ???

Etant outrée par cette situation, je leur ai confirmé être déterminée à obtenir réparation du préjudice subi.
Je suis retraitée, cliente xxxxxx depuis près de 15 ans et je ne me suis jamais sentie aussi peu considérée.

Cela fait maintenant plus de 8 mois que mon véhicule s'est fait voler, qu'il n'a toujours pas été retrouvé et que mon dossier auprès de la xxxxxx reste sans réponses.

La xxxxxx assure une campagne de publicités que l'on voit sur toutes les chaines en ce moment, assurément humain la xxxxxx ?
Je ne crois pas.

J'ai consulté un avocat Mr xxxxxx, spécialiste en droit automobiles.
Il m'a expliqué que l'assurance xxxxxx voulait gagner du temps afin d'arriver à une période de 2 ans, terme après la dite période vous ne pourrez plus obtenir réparation de votre préjudice auprès d'un tribunal.
Et que le but de l'assurance xxxxxx était bien sûr de vous exclure des garanties de votre contrat pour la preservation de ses intérêts, comme toute société cherchant à réaliser des bénéfices.
Car c'est bien de cela qu'il s'agit concernant la xxxxxx.

La procédure juridique risque d'être très longue, mais je suis consciente que cela pourrait être la dernière issue, et je m'y attellerai si tel devait être le cas.

Mais aujourd'hui malheureusement en France il faut apparemment «faire du bruit pour se faire entendre» d'après mon fils.
La xxxxxx me fait tourner en bourrique, veut me faire perdre mon temps et mon argent.
Je vais donc inverser la tendance en mettant tout mon temps et mon énergie à faire entendre mon histoire le plus fort possible et au plus grand nombre.
Mon histoire pourrait être la vôtre et j'imagine que beaucoup de personnes ont du se retrouver dans mon cas, démunie face à ces pratiques honteuses des assurances.

Je cherche donc aujourd'hui à contacter le plus grand nombre de médias possible afin de mettre la xxxxxx face à ses responsabilités, et d'arrêter de nous faire croire à leur slogan «xxxxxx» alors qu'ils ne vous traitent que comme des moins que rien.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

J’essaie de contacter xxxxxx à xxxxxx, j’ai envoyé un récapitulatif de mon histoire et attends un retour de leur part.

Je suis preneuse de toute aide, tout contact, toute idée venant de personnes qui se sont ou non déjà retrouvées dans cette situation.

J’irai jusqu’au bout afin d’obtenir réparation de mon préjudice, je suis retraitée, on ne peut pas laisser les assurances continuer à faire ce genre de pratiques.

En vous remerciant par avance de vôtre aide.

Chantal

[fluo]***Bonjour,***
Merci de ne pas citer de nom de personne ou de marque.
C'est contraire aux usages de ce forum et totalement inutile pour obtenir une réponse d'ordre juridique (thème de ce forum).
Cela évite du travail à la modération qui doit anonymiser les posts. Et avec vous, du travail il y en a eu !!!

[/fluo]

Par **Visiteur**, le **10/10/2016** à **18:35**

Bonjour,
Je vous suggère 2 actions...
1/ Saisir le médiateur de votre société d'assurances.
Selon le statut de votre assureur (voir dans votre contrat) vous pouvez contacter la FFSA (fédération française des sociétés d’assurances : le.mediateur@mediation-assurances.org ou la GEMA (groupement des entreprises des mutuelles d’assurances) : mediation@gema.fr).
A savoir : lors de la saisine d’un médiateur, le délai de prescription de l’action en justice contre l’assureur fixée à deux ans est interrompu.

2/ Si le montant du litige est inférieur à 4 000 euros vous devez vous adresser au juge de proximité du lieu de votre résidence en lui adressant un courrier ou en remplissant le formulaire cerfa n° 12285*05. Vous pouvez l’envoyer par la poste, soit le déposer au greffe en joignant les pièces justificatives. Le coût de la déclaration est de 35 euros en timbres fiscaux, mais elle sera gratuite si vous bénéficiez de l’aide juridictionnelle. Vous n’avez pas besoin d’avocat.

Si le montant du litige est inférieur à 10 000 euros, vous devez vous adresser au tribunal d’instance du lieu de votre résidence en lui adressant un courrier ou en remplissant le formulaire cerfa n°11764*05. Vous pouvez l’envoyer par la poste, soit le déposer au greffe en joignant les pièces justificatives. Le coût de la déclaration est de 35 euros en timbres fiscaux, mais elle sera gratuite si vous bénéficiez de l’aide juridictionnelle. Un avocat n’est pas indispensable.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Si le litige est supérieur à 10 000 euros, vous devez vous adresser au tribunal de grande instance du lieu de votre résidence. Le tribunal de grande instance ne peut pas être saisi par simple lettre, il doit être saisi par requête conjointe, si les deux parties sont d'accord ou par assignation si l'un des adversaires attaque l'autre en justice. C'est l'huissier de justice qui informe la personne qu'un procès est engagé contre elle et qu'elle devra comparaître devant une juridiction. En général un avocat est obligatoire, il pourra donc se charger des formalités à accomplir. Le coût de la déclaration est de 35 euros en timbres fiscaux, mais elle sera gratuite si vous bénéficiez de l'aide juridictionnelle.

Par **chaber**, le **11/10/2016** à **08:41**

bonjour

[citation] Saisir le médiateur de votre société d'assurances.
Selon le statut de votre assureur (voir dans votre contrat) vous pouvez contacter la FFSA (fédération française des sociétés d'assurances : le.mediateur@mediation-assurances.org ou la GEMA (groupement des entreprises des mutuelles d'assurances) : mediation@gema.fr).
A savoir : lors de la saisine d'un médiateur, le délai de prescription de l'action en justice contre l'assureur fixée à deux ans est interrompu. [/citation]FFSA et GEMA ont trouvé un accord pour un seul organisme à l'adresse ci-dessous

Le Médiateur de l'assurance

TSA 50 110

75441 PARIS CEDEX 09

https://lannuaire.service-public.fr/centres-contact/R53

OU vous pouvez saisir par LRAR le médiateur de votre assurance, service clientèle à l'adresse que vous trouverez dans vos conditions générales (généralement adresse du siège social) en n'omettant pas de joindre copie de vos courriers et réponses apportées.

La valeur de votre véhicule a-t-elle été chiffrée?

En règle générale le délai d'indemnisation après le délai de 30 jours est de 15J à 30J après l'envoi des pièces demandées par l'assureur. Vous avez eu la patience que personnellement je n'aurai pas eu

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés